

Source liée à « [La pompe funèbre du chancelier Séguier à l'église des Révérends Pères de l'Oratoire, le 5 mai 1672](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

Procès-verbaux et comptes de l'Académie

Il est indispensable de se référer aux procès-verbaux de l'Académie de peinture pour comprendre l'organisation et la mise en œuvre du décor de la pompe funèbre du chancelier Séguier. Il est rare de posséder une source aussi précise pour des décors éphémères. Une autre version de ces comptes est conservée dans les délibérations des l'Académie¹, mais elle comporte des erreurs. Les comptes, s'ils ne donnent pas le détail de tous les ouvrages réalisés, permettent néanmoins de connaître tous les noms des artistes et des artisans qui participèrent à la réalisation de ce décor. Sans ces archives, nous ne saurions pas que la plupart des ouvrages furent réalisés gratuitement et que Le Brun prit en charge une part importante des frais de cette pompe funèbre.

1. Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture, 1648-1793, éd. par Anatole de MONTAIGLON, Paris, J. Baur, 1878, t. I, p. 371-398.

(p. 371) Du 30^e janvier 1672

Ce jour, l'Académie estant assemblée, sur les tristes nouvelle qui ont esté anoncée de la mort de Monsigneur le chancelier, l'Académie a proposé, pour honorer sa mémoire, [que] l'on érigea une manière de catafalque au lieu où elle fait d'ordinaire sélébrer les servisse de ceux quy sont du corp d'icelle, pour l'exécusion duquel monsr Le Brun a promis de fair un dessain, pour ensuite résoudre aux moïens d'exécuter ceste proposition.

Et, pour remplir la plasse de protection, la compagnie a résolu de prier Monseigneur Colbert de l'avoir agréable et, suivant ce que monsieur Le Brun a dit qu'il luy en avoit fait desjà l'ouverture et qu'il luy a tesmoigné l'avoir agréable et dire le temps que la compagnie pourra avoir l'honneur de le voir, l'Académie a prié mond. sieur Le Brun de luy en donner avis.

(p. 372) Du six^e jour de février 1672

[...] Ce mesme jour, deslibérant sur l'establissement du font nécessaire pour les frais qui se pourront faire à la descoration du catafalque et sérémonie de servisse que l'on a résolu de sélébrer à la mesmoire de Monseigneur le Chancelier, a esté arrêté que les gages de ceste année que le Roy a ordonné pour les offissier de l'Académie demeurerontz destinéz et affectéz pour ceste employ, et, quand à messieur les académisiens et conseiller quy reste dens l'Académie, qu'il payerontz chacun deux pistoles d'or, outre ce que chacun voudra contribuer de ses soins pour les ouvrages qu'il y conviendra faire et dont l'on se voudra charger.

(p. 373) Du 13^e jour de février 1672

[...] Monsieur Le Brun le suivist [Colbert] et luy fist entendre le dessain que l'Académie avoit d'honorer la mesmoire de Monseigneur le Chancelier, par un catafalque et pompe funèbre que désiroit

1 *Registre des délibérations de l'Académie, 1648-1696*, Paris, ENSBA, Ms. 11, t. 1, p. 304-306. Pour l'organisation de la pompe funèbre voir p. 282 sqq.

luy faire, ce (p. 374) qu'il approuva et demanda de luy en fair voir le desain.

Toute l'assemblée, touchée d'une si favorable réception, a fait des vœux pour la conservation de Monseigneur Colber, et en mesme temps a remersié messieurs les desputéz.

Ce mesme jour, l'Académie a confirmé la résolution, prise en l'assemblée présente, touchant la pompe funèbre que l'on devoit faire pour honorer la mesmoire de Monseigneur le Chancelier.

Du 18^e febvrier dud. mois

(p. 375) [...] Monsieur Le Brun luy [Colbert] montra le dessain qu'il avoit fait pour le catafalque à l'honneur de monsieur le grand Chancelier, lequel il approuva et loua les dessains de l'Académie.

[...] Ce mesme jour monsieur Le Brun, ayant fait voir à la compagnée le dessain qu'il a projeté pour le catafalque à l'honneur de monsieur le Chancelier, chacun, en ayant esté très satisfait, a volontèremment offert de contribuer, outre les deux pistolles promis, de faire, ou faire faire selon son talan, les ouvrages qu'il sera nécessaire pour led. catafalque.

(p. 377) Du cinq^e jour de mars 1672

[...] Ce mesme jour monsieur Le Brun a mis en deslibération de choisir, pour le lieu où l'on doit faire la pompe funèbre de Monseigneur le Chancelier, de l'église des Pères de l'Oratoire ou de celle de Saint-Nicolas-du-Chardonneret, ayant représenté les avantages et les difigulté qui se rencontrois en l'une et en l'autre, sur quoy ayant receuilly les avis, la compagnie a résolut de faire cette sérémonie en l'église des Pères de l'Oratoire, comme estant le lieu le plus comode.

Du 12^e jour de mars 1672

(p. 378) [...] Ce mesme jour, reprenant la deslibération de jours présédent touchant la sérémonie funèbre de Monseigneur le Chancelier, monsieur Le Brun a représenté que les difig[ui]ltéz, quy se rencontroy pour ceste célébation en l'église de St-Nicolas-du-Chardonneret, obligoit à prendre celle des Perre de l'Oratoire et a faict voir les dessains que l'Académie l'avoit prié de disposer tant pour la construction du catafalque que pour les sujets de l'histoire de mondit seigneur, lesquels ont esté resçeus par mèsieur de l'Académie pour estre exécutèz tant en peinture que dans la sculpture.

(p. 379) Du 19^e jour de mars 1672

[...] Ensuite mondit sieur Le Brun a dit qu'il se tre[u]voit obligé d'annonsser à la compagnie que la pompe funèbre de Monseigneur le Chancelier se devoit sélébrer samedit prochain présisément, afin que Mssrs de l'Académie, qui ont quelques choses à faire pour se sujet, y donne leurs soins et leurs diligensses parsequ'il avoit parole de Monsieur d'Orléans qu'il arrêteroit à Paris exprès jusque à se jour là, comme aussy de messieurs les evesques [qui] ont promis d'y assister et de messieur les père de l'Oratoire quy ont promis de tout tenir prest pour ce quy dépendra d'eux, mesme pous l'oraison funèbre, et a faict réssy de tout ce qu'il avoist d'avansé par ses soins et promis de continuer tous ce quy despendra de luy pour l'exécution de se dessein.

La compagnée, touchée sensiblement de toute les peine qu'il continue de prandre pour elle, l'en a remersié.

(p. 380) Du 26^e jour de mars 1672

[...] Ce mesme jour monsieur Le Brun a représenté l'estat auquel se treuve présentement les ouvrages pour la pompe funèbre de Monseigneur le Chancelier, et que Monsieur d'Orléans et monsr de Vernueille desiroient de se trouver a ceste sérémonie ; mais que, ne pouvant estre à Paris la semaine prochaine, ils prioient l'Académie d'en remettre la sélébation après Pacque, ajoutant que se temp pouroit servir à graver tous les ouvrages qui serviront à se superbe (p. 381) mosolée pour en compiler un livre et le distribuer en mesme temps.

Toute la compagnie a esté très satisfaicte de ceste remise et a remerssièz monsr Le Brun des soings qu'il continue de prendre sur se sujet.

(p. 383) Du dernier jour d'avril 1672

Ce jour, l'Académie estant assemblée, monsieur Le Brun a dit que toutes les choses nécessair pour la pompe funèbre de desfunct Monseigneur le Chancelier estoient disposée et que Monseigneur Colbert luy avoit dit qu'il s'y treuveroit volontiers jeudi prochain, de sorte qu'il restoit à resgler l'ordre que l'on doit obser[ver] pour le nombre des personnes qui pourront estre convièz et ceux de l'Académie qui pourront prandre plasse en cest sérémonie, que pour cest esfect son avis estoit que le secrétaire dresâ un mesmoir des nons de ceux quy compose l'Académie, des charges et de la contribution de chacun, comme aussy de ceux qui y ont le plus travallé, lesquel mesmoire sera présenté à la compagnie afin que chacun meste à l'endroit de son nom la quantité d'amis qu'i souètera pour résoudre le nombre des billetz que l'on devra distribuer, lesquelz billetz seront endossez du non de celui à quy ils serons donnéz, ceelés du cachet de l'Académie et signéz du secrétaire et controléz par celui quy sera préposé à la porte de l'église pour les resevoir. La compagnée a eu très agréablement cests proposition et a résolu qu'elle sera esfectuée.

(p. 384) Du mercredi 4^e jour de may 1672

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, deslibérant sur la manière de prier les perssonne considerable de la famille de Monseigneur le Chancelier d'assister aus serevise solemnel quy se doitb sélebrer demain, a résolut de desputer quatre de Mess. de l'Académie pour leur rendre ceste civilité, estant assister de l'huissier de l'Académie pour lessair à chacun les nombre de billetz quy a esté jugé à propos et, à l'esgard de madame la Chancelier, luy en offrir telle quantité qu'elle desirera pour ceux de sa maison ; et ont esté només pour ceste esfect messieurs Beaubrun, Coypel, Paillet et Rabon.

(p. 385) Du jeudy 5^e jour de may 1672

Ce jour, l'Académie asemblée, après avoir employé la matinée à la sélébration du servise qu'elle a fait dire pour Monseigneur le Chancelier, tout s'y estant passé à la très grande satisfaction de Monseigneur Colbert, de messieur de la femmile et généralement de tous ceux quy y ont assisté, Monseigneur l'evesque de Tarbes ayant ofisié à l'ostel, le perre Layné, prestre de l'Oratoire, ayant prononssé une oraison funèbre quy a satisfait agréablement l'oditoire, et monsieur de Luly charmé tout le monde par la beauté de la musique, le bon ordre y ayant esté admirablement observé en toutes choses, ladite Académie, considérant que toute ceste heureuse réussite provenoit particulièrement de la prudensse, des soins et du travail que monsieur Le Brun y avoit apporté, a résolut de l'en aller remersier et pour cest effect a desputé deux des plus anssiens de chaque classe, pour aller, au nombre de quatorze, au logis de mond. sieur Le Brun luy rendre ses civilitéz et ensuicte faire tout ce qu'il jugera à propos au nom de toute la compagnie.

Du 13^e jour de may 1672

Ce jour, l'Académie extraordinairement assemblée, monsieur Le Brun a dit que madame la chancelièr l'avoit (p. 386) chargé de tesmoigner à la compagnie les ressentimens qu'elle a de ce que l'Académie a fait pour honorer la mesmoir de Monseigneur le Chancelier et qu'elle en estoit tellement touscché qu'elle auroy souèsté être en un autre esta pour l'en pouvoir venir remersier elle mesme, mais qu'elle en tesmoignera ses ressentimens dans toutes les occasions quy se pourront présenter.

Ensuite de quoi mond. sieur Le Brun a proposé de, si la compagnie le jugeoit à propos, faire présent à mad. dame des douze tableaux en bas-relief représentant quelques actions de l'histoire de mond. seigneur, quy ont servy à la descoration du mosolé, après les avoir mis en un estat convenable.

La compagnie a eu agréable ceste proposition et a aresté que l'on dorera les bordure, et a desputé l'un des plus anssiens de chaque classe pour luy aller rendre ceste sivilitéz au jour que monsieur Le Brun choisira pour cest esfect.

Ce mesme jour le sieur Houasse, peintre, c'est présenté et a fait voir de son ouvrage. La compagnie a eu agréablement sa présentation, luy ordonnant pour sujet de représenter la reconnaissance que l'Académie a fait pour honorer la mémoire de Monseigneur le Chancelier, dont il apportera l'exquisse dans le mois.

[...] Se mesme jour messieurs qui estoient députés au jour présédant pour rendre les civilités de l'Académie à monsieur Le Brun, ont fait leurs rapports, disant que monsieur (p. 387) Le Brun, ayant reçu agréablement leurs compliments et remerciés la compagnie, fust d'avis d'aller, de la part de l'Académie, remercier Monsr l'évêque de Tarbe, messieurs le général principale et austre de l'Oratoire et particulièrement le père Lainé, et ensuite monsieur de Lully, surintendant de la Musique du Roy, ce qui fust heureusement exécuté, la compagnie ayant esté partout agréablement reçue.

Du 28^e jour de may 1672

[...] Et, pour présenter à madame la chancelière les tableaux dont est parlé à la délibération précédente, a esté résolu de prendre jedit prochain et ont esté només, avecq (p. 388) monsieur Le Brun, messieurs de Champagne, de Sève l'éné, Ber[n]ard, Sève le puisné, Rousselet et Montagne.

Du un^e jour de juin 1672

Ce jour, l'Académie assemblée extraordinairement, messieurs les députés, només en l'assemblée précédente pour rendre les civilités à madame la chancelière, ont fait leur rapport, disant, par la bouche de monsieur Le Brun, que madame la chancelière a reçu très agréablement les civilités de l'Académie et tesmoigné qu'elle aura toujours beaucoup de resantiment des honneurs qu'elle a rendu à la mémoire de monsieur le Chancelier et qu'elle en tesmoignera ses reconnaissances quand il s'am présentera occasion.

(p. 389) [...] Monsieur Le Brun a demandé à la compagnie un jour pour faire raport de la despence qui a esté faite à la pompe funèbre de Monseigneur le Chancelier.

(p. 390) Du 30^e jour de juillet 1672

Ce jour l'Académie assemblée, monsieur Le Brun, en présentant à la compagnie quelques espreuves de la pompe funèbre faite à la mémoire de defunct monseigneur le Chancelier, a proposé que le sieur Leclerc, qui a gravé ce dessain, et qui a si devant fait voir à l'Académie de ses dessains et mesme obtenu quelque prix, souestoit de se présenter pour estre reçu sy la compagnie l'en jugeoit capable, sur quoy la compagnie, cognoissant son mérite et sa vertu, a agréé qu'il se présente et résolu que l'on prosédera à sa réception en la manière usitée envers monsieur les graveur et désignateur.

Du samedit 30^e jour de juillet 1672

[...] Ce mesme jour monsieur Yvart a présenté à la compagnie un mémoire de la despence qui a esté faite à la pompe funèbre de monseigneur le Chancelier, y comprenant les noms des personnes qui y ont contribué d'argent et d'ouvrage, pour demeurer dans les registres de l'Académie.

(p. 391) S'ensuit la teneur du mémoire dont est fait mention ci-dessus:

Mémoire de la despence faite pour la cérémonie du service solennel, oraison funèbre et catafalque, fait par l'Académie royale de peinture et sculpture, sous la conduite de monsieur Le Brun, esquier, Premier Peintre du roy, chancelier et recteur de lad. Académie, à la mémoire de monseigneur Séguier, chancelier de France, protecteur de ladite Académie, célébré dans l'église de l'Oratoire le cinquième de may 1672, extrait du journal de ladite despence fait par M. Yvart, peintre académicien.

Premièrement

| | | |
|-----------------------------------|---|-------------|
| | A esté payé, en quantité d'article de despenses, pour matières néscessaire aux ouvrages dudit catafalque, sçavoir : toilles en grande quantité, couleurs, brosses, pinceaux, or, argent et métal en feuille, bois à brusler et charbon pour seicher la moullerie, carton et vieux linges à mouller, papier, cartes, colle en grande quantité, vaisseaux de bois et de terre, bois pour la menuiserie, journées des ouvriers menuisiers, cloux, broquettes, voitures et ports de toutes les matières et ouvrages, journées des ouvriers qui ontz travaillés à la moullerie et des jeunes gens peintres qui ont aydé à faire des devises et peindre des enfans pour les soutenir, peint plus de six vingts orloges de sables aislez la façons et le fer blanc de (p. 392) plus de deux cens estoilles, fil de fer pour autres deux cens estoilles avec papiers de jaune transparent, plastre pour faire les creux à mouler de carton les figures, enfans et ornemens, linceuils pour les draperies desd. figures, journées de broïeurs et de manœuvres, etc., | |
| Sommes payées 1913 l. 9 s. | la somme de dix neuf cens treize livres, neuf solz, cy..... | 1913 tt 9 s |
| S'est contenté de 124 l. 18 s. | Monsieur Anguier, peintre, tant pour ses ouvrages de trente sept journées que pour ses soins à ayder à poser les choses dans l'église, que pour avance qu'il a faitte de la somme de treize liv., dix huit solz..... | 161 tt 18 s |
| Se sont contantez de 400 l. | A messieurs Lemoyne, pour avoir peint la frise quy faisoit le pourtour de l'église, peint le tombeau et tous les ornemens d'alentour, doré plusieurs enfans de moullerie et ornemens,ourny or, argent et métal, fait plusieurs cartouches et ornemens des devises, plusieurs inscriptions et chiffres, blanchy les figures, fait des estoilles d'or sur les drapperies, etc. selon leur mémoire, cy..... | 800 tt |
| A donné. | A monsieur Bonnemer, pour avoir peint quatre figures de squelletes, grandes comme le naturel, peint plusieurs devises et des enfans..... | 70 tt |
| A donné. | A monsieur Francart, pour avoir pris le soin de conduire les (p. 393) menuisiers, donné des profils suivant les dessains de monsieur Le Brun, avoir fait deux cens estoilles de fil de fer, y avoir collé du papier de jaune transparant, verny de jaune autres deux cens estoilles de fer blanc, etc..... | 150 tt |
| A donné. | A monsieur Houasse, pour avoir peint quatre figures de squelette, grande comme le naturel, et des enfans agroupéz, sur des toiles particulières..... | 80 tt |
| A donné. | A monsieur Jouvenet pour avoir fait un grand tableau, quy estoit posé dans l'église au-dessus de la tribune, et peint des enfans..... | 100 tt |
| A donné. | A monsieur Audran, pour avoir fait un autre grand tableau, qui estoit au même lieu que le susdit..... | 100 tt |
| Donné par M. Lebrun. | A monsieur Verdier, pour avoir fait un tableau de dix piéz en quaré, où il y a quatre grandes figures et plusieurs enfans autours du portraict de Monseigneur le chancelier, peint deux grandes enfans au-dessous dudit tableau, peint à part quatre grandes figures, six figures d'enfans et plusieurs grandes devises..... | 250 tt |

| | | |
|---|---|-------------|
| A donné, outre 22 l. de contribution | A M ^r Yvart, pour plus d'un mois de son temps qu'il a employé tant à prendre soin qu'à ayder à faire les ouvrages dud. catafalque et distribuer l'argent pour toutes les dépenses, et pour vingt cinq journées que son fils a travaillé (p. 394) aud. ouvrage..... | 250 tt |
| A donné. | A monsieur Baptiste [Tuby], sculpteur, pour avoir fait les quatre figures quy soustenoient le tombeau, la figure quy estoit posée au haut de la pyramide, fait faire un gros vase de bois quy estoit au-dessus, fait le modèle de la flamme quy en sortoit et les modèles des testes de mort aislées autour du tombeau..... | 105 tt |
| S'est contenté de 48 l. | A monsr. Jamelle [Pierre Jumel], quy a moullé de carton les testes, piedz et mains des figures, aydé à les monter et joindre les parties, et moullé des enfans ; pour seize journées et veille de plusieurs nuictz..... | 64 tt |
| 80 l. | A monsieur Prou, menuisier des Gobelins, pour avoir fait quatre grands piédestaux sur lesquels estoient posées les quatre figures de mort aux coins du tombeau..... | 80 tt |
| S'est contenté de 40 l. | Audit sieur Prou, pour le temps qu'il a employé en la conduite des ouvriers menuisiers, pendant tous les temps que l'ouvrages a esté à faire..... | 80 tt |
| S'est contenté de 30 l. | Au sieur Cassegrain, pour dix journées qu'il a employée, avecq deux hommes, à faire les creux de plastre des testes, bras, mains, jambes, piedz des figures pour la moullerie, les creux des enfans, teste de mort aislée, etc..... | 50 tt |
| 550 l. | (p. 395) Au sieur Le Best, juré-crieur, pour avoir fourny le velour et le drap dont toute l'église estoit tendue, les bancqs et les chaises, avoir fourny toute la cire et douze cens billetz..... | 550 tt |
| 200 l. | Au sieur de Lobel, m ^e tapissier, pour avoir tendu toute l'église, les bacqs, chaises et emphithéâtres..... | 200 tt |
| 122 l. 18 s. | Au sieur Cuxac, pour avance qu'il a faite à l'hôtel de Grammont, au tempes que l'on posoit les ouvrages, en achapt de toilles, de couleures, de cloux, broquettes, cordes, ficelle, chandelle, port des grandes armes de Monseigneur le Chancelier, portz d'échelles, des figures pour les poser, nourriture des Suisses, à boire aux archers de monsr. de Grandmaison, qui gardoient la porte de l'Oratoire et les barrièrs au tempes de la sérémonie..... | 122 tt 18 s |
| 36 l. | Au dit sieur Cuxac, depuis l'article si dessus, pour payer une pièce de toilles, de quarante huict aulne, quy estoit deub à un marchand de la halle..... | 36 tt |
| 50 l. | Au sieur Péron, pour les vacations de trois semaines de tempes au sujet de laditte sérémonie, avecq un garçon, quy l'a servy quinze jours, et un homme quy luy a aydé quatre jours et une nuit..... | 50 tt |
| 12 l. | (p. 396) Au sieur Francisque Tadée, quy a fourny quatre enfans de moulerie, et en a payé le port de chez luy au Gobelins et de là à l'Oratoire et fait reporter..... | 12 tt |
| 70 l. 7 s. | A monsr de Lobel, sérurier du Roy, pour ouvrages de serrurerie qu'il a faicte à l'Oratoire, sçavoir : boulons, clavettes, crochetz, campons, chevilles, pattes, etc., pour tenir les choses stables, suivant son mémoire..... | 70 tt 7 s |

3677 l. 12 s. Le total du présent mémoire.....5295 tt 12 s

Le total des sommes payées, suivant l'œconomie et le mesnage de monsr. Le Brun, se monte à 3677 l. 12 s. Le resçeu, provenant, tant des gages du Roy que des contributions des académiciens, se monte à 3189 l. Partant le surplus de la despense monte à la somme de 488 l. 12 s., que monsr. Le Brun a payée, outre tout ses soins pendant deux mois de temps, tant à la conduite desd. ouvrages qu'à faire tous les dessins pour messrs. les peintres et les sculpteurs, les despense pour la musique et les ouvrages du sieur Verdier, et la contribussion d'une année de gage de recteur.

L'on n'a pas compris sur le compte le bois de charpente, que l'on a pris aux Palais-Royal, dont on s'est servy tant à faire l'ouvrage qu'à faire les amphitéâtres.

L'on n'a pas compté aussy la despense que monsieur Le Brun a faicte pour régaller messieurs de la Musique et leurs gens en deux divers fois, sçavoir le jour de la répétition et le jour de la sérémonie, au nombre de cens perssonnes.

L'on n'a pas compté aussy les ouvrages de ses messieurs les officiers et académisiens, treize desquels ont peint chacun un bas-relief rehaussé d'or de cinq à six pieds sur quatre pieds, sçavoir : M^r Nocret ; monsieur Loyr, quy, avecq le bas-relief, a faict un groupe d'enfans ; monsieur Champagne neveu ; monsieur Bologne ; monsieur Sève le jeune ; monsieur Montaigne ; monsieur Blanchart ; monsieur de Nameur ; M^r Corneille ; monsr. Vignon, monsr. Wleugles et monsieur Yvar ; monsieur Paillet a faict deux groupes d'enfans, monsieur Friquet de mesme.

Pour la sculpture, monsieur Anguier a faict deux (p. 397) figures assises, grande comme le naturel ; monsieur Girardon deux autres figures de mesme ; messrs. de Marcy on faict quatre figures de mort ; monsieur Regnaudin a modelé un enfan de bas-relief ; monsieur Desjardins a faict une figure d'ange, ou génie, et monsieur Le Hongre une figure de mesme, monsieur Massou une autre de mesme et monsr. Ouzeau une autre figure semblable ; monsieur Mazeline a modelé deux enfans de bas-relief ; monsieur Raon a modelé un enfant de bas relief et les testes de mort aislées du pourtour des tableaux.

Je, Charles Le Brun, escuyer, Premier Peintre du Roy, chancelier de lad. Académie royalle de peinture et sculpture, etc., certifie à tous qu'il apartiendra que la somme de trois mil cens quatre vingt et neuf livres, provenant, sçavoir : la somme de deux mil deux cens quatre vingt livres des gages d'une année que messieurs les officiers de laditte Accadémie ont ceddé, et la somme de neuf cens livres de la contribution de messr M. les académiciens, destinée pour estre employée à la sérémonie du servisse solemnel, oraison funèbre et catafalque, que lad. Académie a faict sélébrer à la mesmoir de Monseigneur Séguier, chancelier de France, protecteur de la dite Académie, suivant l'arresté qui en a esté fait en l'assemblée d'icelle le sixiesme de febvrier dernier, faict partie de la despense, faicte par monsieur Yvart au sujet de lad. cérémonie, contenue au présent mesmoir, montant à la somme de cinq mil deux cens quatre-vingt-quinze livres, douze solz, et, quant au surplus de lad. despenses montant à la somme de deux mille cens six livres, douze solz, il se voit à la marge du présent (p. 398) mesmoir ceux quy ont contribué à l'aquitter.

Faict à Paris, le vingt cinquiesme juillet mil six cens soixante et douze.
Le Brun

2. ENSBA, ms. 556, carton I.

Compte que rend Henry Beaubrun, professeur et trésorier de l'Académie de peinture et sculpture établie à Paris par le roy, de la recette et despense qu'il a faicte pour laditte académie pendant l'année 1672.

Item receu de messieurs les académiciens pour les contributions qu'ils ont donnés pour ayder aux frais du catafalque que l'Académie a fait à la mémoire de mons. Séguier, chancelier de France en l'année 1672
admise laquelle recette se monte à mille soissante et trois livres cy.....1063tt

Despense
J'ay donné à monsieur Ivar trois milles cent quatre vint neuf livres pour ayder à la despense du catafalque de feu M^r le Chancelier qui fut fait aux Perres de l'Oratoire dans la rue St Honoré le trois septembre
Veue et passé 1672 cy.....3189 tt

Item pour demie journée de carosse pour aller prier les héritiers de feu monsieur le Chancelier d'asister au service qui cest fait aux pères de l'Oratoire de feu monsieur le Chancelier cy.....5 tt 10 s

Item vint et deux livres pour deux carosses pour mener les députez de l'Académie remercier monsieur Le Brun et d'autres gens d'importances qui ont travaillés au devises à la louange de monsieur le Chancelier cy.....22 tt